



Syndicat national  
des personnels de direction  
de l'Education nationale

**Philippe VINCENT**  
Secrétaire général du SNP DEN

**Contact presse :**  
**Isabelle GUILLAUMET**  
**06.73.00.95.03**  
[isabelle.guillaumet@snpden.net](mailto:isabelle.guillaumet@snpden.net)

SNPDEN  
21 rue Béranger - 75003 Paris

Tél. : 01.49.96.66.66 (stand.)  
[siege@snpden.net](mailto:siege@snpden.net)  
Siret : 30448780400045

Paris, le 20 avril 2020

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Pour le SNP DEN, à partir du 11 mai, ce ne pourra être que SI et SEULEMENT SI !**

Alors que des consultations de tous les acteurs s'organisent pour réfléchir aux scénarios de déconfinement des collèges et lycées à partir du 11 mai, les représentants des personnels de direction et le SNP DEN sont sollicités dans ce cadre tant au plan national qu'académique voire départemental.

Dans son communiqué du 15 avril, le SNP DEN a revendiqué que cette reprise se fasse selon un processus sécurisé, progressif et adaptable.

La sécurisation passe par un protocole national garantissant des conditions sanitaires incontestables et certifiées à la hauteur des enjeux de santé des élèves et des personnels. Au-delà des organisations pédagogiques à repenser, la réouverture des établissements doit être garantie par une véritable expertise qui ne peut être que celle des autorités sanitaires habilitées.

Ce sera donc à ces autorités sanitaires de valider des conditions satisfaisantes pour rouvrir les établissements, comme le ferait une commission de sécurité dans des temps bien moins complexes.

Par analogie avec ce qui se passe en termes de mise en cause du commandant du porte-avions Charles de Gaulle, les personnels de direction, en l'état des connaissances scientifiques actuelles relatives au COVID 19, ne sauraient voir leur responsabilité engagée pour des décisions qui ne relèvent ni de leurs compétences ni de leur expertise.

Le SNP DEN ne laissera donc pas, dans des conditions aussi complexes et incertaines, les personnels de direction être les seuls responsables de la sécurité des personnes, élèves comme personnels.

Ainsi, d'ici le 11 mai, devront être réglées, et entre autres, les questions suivantes :

- Faudra-t-il des tests, des masques, du gel pour tous et tout le temps ? Si oui, les établissements en disposeront-ils ?
- Faudra-t-il que les salles de classe et espaces collectifs soient désinfectés à chaque changement de groupe et si oui les collectivités en auront-elles les moyens matériels et humains ?
- Les restaurations scolaires et les internats pourront-ils fonctionner ? Avec quels protocoles et à quelles conditions ?
- Les transports scolaires sous diverses formes seront-ils autorisés ?

Autant de questions pour lesquelles nous attendons des réponses claires et certifiées. Lorsque ces conditions auront été définies et leur mise en place assurée, alors les personnels de direction pourront à nouveau se consacrer sereinement à l'exercice de leur métier.

Philippe VINCENT, Secrétaire général